

Auteur : Jean-François Rioux
Président, Alogient

POUR TIRER PLEINEMENT PARTI DE L'INNOVATION

Qu'on se le dise : sans innovation, point de salut! Moteur de la croissance économique, l'innovation procure aux pays innovants des avantages concurrentiels en matière d'offre commerciale; elle contribue également à l'amélioration de la productivité des entreprises qui tirent parti de ses fruits. Or, selon un rapport produit en 2009 par le Conference Board du Canada, notre pays ne figure pas au nombre des 10 économies les plus innovantes au monde. Au nombre des solutions à mettre en œuvre afin de remédier à cette situation déplorable : encourager les efforts de commercialisation des produits de la recherche au moyen d'incitatifs fiscaux.

Il ne fait aucun doute que le Canada soutient la recherche et le développement dans les entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous les secteurs, notamment par le biais de programmes sans lesquels la R-D serait le privilège quasi exclusif de grandes entreprises dotées de moyens financiers importants. À lui seul, le programme d'encouragements fiscaux de la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) du gouvernement du Canada apporte aux entreprises un appui de 3 milliards \$ annuellement.

Comment expliquer alors que le Canada se classe globalement 14^e en matière d'innovation parmi les 17 pays auxquels le compare l'étude du Conference Board? Ou que nous accusions un retard considérable quant au nombre de brevets en vigueur – près de 122,000 au Canada en 2008 contre plus de 1,8 million aux États-Unis, quelque 166,000 en Espagne et 147,000 en Russie?

Créativité, qualité de la main-d'œuvre, situation économique favorable par rapport aux autres pays générateurs d'innovation – le Canada possède sans contredit les atouts nécessaires pour devenir un leader mondial de l'innovation. Quel est donc l'ingrédient manquant à notre réussite?

Appuyer l'innovation et la commercialisation

Le programme de la RS&DE étant aujourd'hui axé exclusivement sur la recherche scientifique, il n'accorde aucun soutien à la mise en marché des produits issus de la recherche. Les travaux admissibles portent notamment sur le développement expérimental, la recherche appliquée et la recherche pure. Cela fait en sorte que les innovateurs et les entreprises d'ici favorisent la réussite scientifique, et ce, au détriment de la génération de revenus pouvant découler de la commercialisation des produits ou de l'obtention de brevets.

C'est pourquoi il est indispensable d'encourager la mise en marché de nos idées par nos innovateurs en revoyant le programme de la RS&DE pour y introduire des incitatifs à la commercialisation. Le gouvernement accorde actuellement un crédit d'impôt de 80 % du salaire d'une ressource interne participant activement à des efforts admissibles à ce programme. (D'autres barèmes s'appliquent à la sous-traitance et à l'achat de matériel.) Dans le cadre d'un programme modifié comportant un volet de commercialisation, une entreprise pourra, à titre d'exemple, toucher 50 % de ce crédit si sa recherche n'aboutit ni à la commercialisation du produit ni à l'obtention d'un brevet, mais elle obtiendra la totalité du crédit d'impôt si elle atteint ces objectifs. De plus, les efforts de commercialisation seront également admissibles au crédit d'impôt.

La réussite commerciale de produits et services innovants stimulera la création d'emplois et l'investissement dans de nouveaux projets de recherche, contribuant ainsi à la croissance fructueuse de l'innovation au Canada.